

Kerguisec, (Kerguizec), Jeanne de, dame de Kerfur en Guérande et Saint-André-des-Eaux (représentée à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Robert Bail)

Les Kerguisec illustrent le cas de familles non originaires du pays guérandais, ils sont de Surzur, possessionnés en celui-ci, ils le sont, en effet, à Guérande et à Saint-André-des-Eaux (seigneuries de Kerfur Kerfus]). Comme pour d'autres familles, également, les offices financiers – celui de receveur exercé par Pierre de Kerguisec – ont contribué à son affirmation. Toutefois, son cas est original dans la mesure où Pierre, selon Guy Alexis Lobineau (*op. cit.*), disparaît tragiquement en raison de son engagement auprès de ceux qui, derrière Jean de Rieux, se rebellent contre la duchesse Anne et assiègent Guérande en mai 1489. Son héritière, Jeanne, épouse Guillaume de Sécillon, également non originaire du pays guérandais. Puis, leurs descendants s'ancrent dans celui-ci.

Les Kerguisec figurent dans les réformations, les enquêtes et les montres de la paroisse de Surzur ; lors de la :

- réformation des nobles et des exempts de 1427, Jean « Le Kerguizec » est un des rapporteurs de la réformation et il est en possession d'une métairie franche (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 816) ;
- enquête de 1444, est recensé Jean de Kerguisec, seigneur de Kerguisec (*ID., ibid.*, p. 816) ; par ailleurs, en 1448, pour la paroisse de Lauzac Jean de Kerguisec, est seigneur de Puil (*ID., ibid.*, p. 306) et se retrouve dans la paroisse Saint-Patern de Vannes (*ID., ibid.*, p. 826) ;
- montre du 8 septembre 1464, le revenu noble de Jean de Kerguisec est estimé à 300 livres et il comparaît « a IIII chevaux, harnois blanc complet, archier en brigandine et page, et luy en sa robbe » (*ID., ibid.*, p. 817) ;
- montre du 24 avril 1477, est présent Nicolas de Kerguisec dont le revenu noble est apprécié à 200 livres (*ID., ibid.*, p. 818) ;
- réformation de 1536, est recensé Jean de Kerguisec (*ID., ibid.*, p. 819) ; par ailleurs, en Ploumergat, Pierre de Kerguisec possède la seigneurie Kerguillay (*ID., ibid.*, p. 573), en la paroisse de Lauzac, celle de Puil (*ID., ibid.*, p. 308) et est possessionné en la paroisse Saint-Patern de Vannes (*ID., ibid.*, p. 8436).

Cette implantation à Surzur est confirmée par la possession d'un enfeu : en 1476, est donné « mandement pour Jean de Kerguisec, seigneur dudit lieu, d'un enfeu en une moitié du

chœur et chanceau de l'église paroissiale de Surzur du costé de l'évangile », ainsi que pour un enfeu dans la « une chapelle de l'église de Trédarzec » (BnF, ms. fr. 22318, f° 46, voir encore pour 1477 ou 1478, *ibid.*, f° 88).

Leur implantation en pays guérandais est ancienne, le 6 décembre 1395 y est mentionné Jean de Kerguisec (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1458).

Le 12 avril 1461 est cité Jacquet de Kerguisec (*ibid.*, B 1478). Il se retrouve le 18 mai 1420, dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc Jean V, prisonnier des Penthivèze (MORICE, *op. cit.*, t. II, 1008). Il paraît alors associé aux Guérandais mobilisés, ce qui donne à penser qu'il est installé dans le « terrouer » et qu'avec lui existerait une branche guérandaise des Kerguisec. Dans un aveu de Guillaume de Lesnerac, le 3 décembre 1423, de ce qu'il tient de l'évêque de Nantes dans ses régaires à Guérande, est enregistrée une rente de 2 deniers versée par les héritiers de Guillo Tudy et d'Alain de « Querguezet » (lire Kerguisec) et sa femme à cause d'elle, sur un bien situé rue du « Seigle » (Saillé) (Arch. dép. Loire-Atlantique 198 J 87). Les rentiers ducaux de 1452, 1477, 1490, 1499 et 1541 confirment ces noms – celui d'Alain, sous la forme des « hoirs à la femme Allain de Kerguisec » –, et y ajoute la mention de la femme de Jean Kerguisec (*ibid.*, B 1493, f° 77 v°, 108 v°, sans que l'on puisse dater ces occurrences, certaines étant antérieures à 1452, et les rentiers de 1477, 1490 et 1499 recopiant celui de 1452).

Dans le compte de Jean Mauléon, receveur général des fouages, ordonné en mai et septembre 1427 figure, parmi les gens d'armes du duc, en février 1428 (n. st.), Jean de Kerguisec (MORICE, *op. cit.*, t. II, 1205-1206). Mais si l'on admet l'hypothèse de l'existence de deux branches – morbihannaise et guérandaise des Kerguisec – rien ne permet de préciser à laquelle il se rattache. Toutefois, il pourrait être l'oncle de Pierre de Kerguisec qui suit.

Dans un rentier d'Escoublac, non daté mais postérieur au 1^{er} août 1466, se lit : « Pierre de Kerguisec, heritier de Jacquet de Kerguisec et de sa femme, heritier de Jean Boudy fils de Guillaume Boudy, sur terre et rente en Escoublac et a cause dudit, Boudy pour herbregement de Kerfur et autres heritages dans la paroisse de Guerrande » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/4, f° 3, ; d'une autre main, il est indiqué « à present Pierre Gaultier a cause de Anne Cecillon [de Sécillon], sa femme, damle de Kerfur [non daté années 1540] »; voir encore, le 18 août 1477, la mention d'une rente Guillaume Boudy par Pierre de Kerguisec et sa femme, *ibid.*, B 1482). Ainsi, Pierre de Kerguisec, fils de Jacquet de Kerguisec, a-t-il épousé, la fille de Jean Boudy lui-même fils de Guillaume Boudy (Boudy). Par ce mariage avec l'héritière de Boudy Kerfur (tant en Saint-André-des-Eaux qu'en Guérande) passe aux Kerguisec.

Un mot des Boudi. Dans la réformation de la noblesse effectuée, vers 1426, à Guérande, figure Guillaume Boudi demeurant en « la ville » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). Le 19 avril 1464, la fille aînée de feu Guillaume Boudi est mineure, placée sous la tutelle de Jean Rivière, seigneur de Brantonnet, ses parents s'opposent à un projet de mariage que celui-ci projette (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, f° 46 v°-47). Les Boudi sont peut-être à relier à Michel Boudi qui est receveur du domaine ducal de Guérande de 1390 au 1er août 1393 (RENAUDIN, Yves, *Les domaines des ducs de Bretagne. Leur administration su XII^e au XV^e siècle*, dactyl., thèse, de l'École des chartes Paris, 1957, p. 223).

Revenons aux Kerguisec. Le 14 février 1472, qualifié de seigneur de Kerfur, Pierre de Kerguisec est parmi ceux qui prennent le parti du duc contre l'évêque de Nantes (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238 ; voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130). Le 23 octobre 1476, sont mentionnés Pierre de Kerguisec et sa femme seigneur et dame de Kerfur, ainsi qu'Alain de Kerguisec (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450).

Pierre est connu comme officier de finances. Il gravite peut-être dans ce milieu dès le 5 septembre 1466, date à laquelle il est poursuivi pour des « excès » commis envers Jacquet Jouan receveur commis à la recette extraordinaire de Guérande (*ibid.*, B 4, f° 114 v°). Mieux attestées sont ses fonctions de receveur ordinaire de Guérande exercées d'abord seul, du 1^{er} octobre 1474 (*ibid.*, B 682/12) au 1^{er} octobre 1477 (*ibid.*, B 1489 B]) puis ensuite avec Ernaud Lescaudron et Greffin Hillary pour quatre ans du 1^{er} octobre 1447 au 1^{er} octobre 1481 (*ibid.*, B 1489 B]) ; KERHERVE, *Les gens...*, *op. cit.*, p. 353 et 361-362), la recette de Guérande étant alors à nouveau « soubz la ferme de la recepte de la prevoté de Nante » (Loire-Atlantique, B 8, f° 130, 8 juillet 1477).

Le rentier du domaine ducal de 1477 est l'œuvre de Pierre de Kerguisec qui se qualifie à l'occasion de « receveur et fermier de la dicte recepte » (*ibid.*, B 1489 B]). Il faut y voir, rappelons-le, une copie des rentiers précédents et non pas un nouveau livre issu d'une réformation. Il est agrémenté de quelques citations latines, de proverbes, de dessins et d'une sorte de brouillon de lettre à « Mr de Kerfur » (*ibid.*, B 1489 B, f° 29, 63 v°, 68, 72, 74 v°, 92 v°, 96 v°). À cette charge s'ajoute après le 4 mars 1477, celle de receveur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande, ceux-ci étant, en raison de l'exercice du droit de régale, entre les mains du duc à la suite du décès de l'évêque de Nantes, Amaury d'Acigné (*ibid.*, B 8, f° 30). Peut-être est-ce en lien avec ces activités financières que le 5 novembre 1481,

commission est donnée « aux officiers de Guérande de saisir et arrester et ajourner Pierre de Kerguisec ou en son absence de saisir ses biens » (BnF, ms. fr. 22318, f° 511). La sanction ne paraît avoir été appliquée.

Ces fonctions lui valent des faveurs ducaltes – qu’il a su solliciter. Le 16 septembre 1477, il obtient congé d’expédier à partir de Vannes ou du Croisic 60 tonneaux de « blez, moictié seille seigle] et moictié froment» vers la France « neanzmoins la deffense sur ce faicte » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8, f° 153 v°), en effet les exportations sont alors légalement interdites ; le 18 novembre 1477, il obtient « en considération des bons et plusieurs services qu’il et ses predescesseurs ont rendus] a nous et aux notres », il lui est concédé à foi, hommage et rachat, une baule en Guérande propice à y établir 15 œillets de saline, 4 journaux de terre « froste » au Croisic (village d’Olonne) et ne « place vuyde » également au Croisic (*ibid.*, B 8, f° 176-177 ; en 1486, il reçoit « prolongation » pour « construire certaines salines » (BnF, ms. fr. 22318, p. 612). Peut-être que ces faveurs sont en lien avec la copie du rentier du domaine ducal, quoi qu’il en soit cette année 1477 marque pour Pierre une sorte d’apogée. Cette volonté d’agrandir son patrimoine en biens tenus à foi, hommage et rachat se retrouve le 21 mai 1489, où, lors de la vente, par le duc de rentes roturières du domaine de Guérande, il affranchit 6 sous 2 deniers et 3 quartaux d’avoine de taille et verse pour cela 32 livres 5 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 2 v°).

Au-delà de ces fonctions financières, la chronique judiciaire le concernant est peu nourrie. Le 30 mars 1470 (n.st.), il reçoit une sauvegarde (BnF, ms. fr. 22318, f° 528). Le 5 janvier 1473, commission est accordée à Jean de Kerguisec et Pierre de Kerguisec, son neveu, proches parents d’Yvonne de Kermellec, héritière de Pierre de Kermellec et encore mineure, contre Ernault Lescaudron qui se disant du lignage de ladite mineure, qui l’a recueillie et pourrait conclure pour elle un mariage sans leur assentiment (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 2-2 v°), ce qui suppose des liens familiaux entre ces familles. Le 19 mars 1478 (n.st.), un acte passé devant l’officialité de Guérande met fin à une contestation née de l’exécution du testament de Jeanne Malor, dame de Marsaint. Celle-ci avait donné à Pierre de Kerguisec, un de ses exécuteurs testamentaires, pour sa vie durant le pré de Guersac en la « prée » de Montoir (*ibid.*, G 716).

Surtout, Pierre de Kerguisec est un acteur engagé dans le contexte des guerres franco-bretonnes de la fin du règne du duc François II et du début de celui de la duchesse Anne. Prenant le parti de Jean de Rieux, il s’expose à des sanctions : 1^{er} février 1487 (n.st.), il conduit un procès devant les juges de Guérande contre les détenteurs de ses biens (*ibid.*, B 10,

acte daté du 16 novembre 1486, signe que la chancellerie rechigne à son enregistrement). Au début mars 1487, Pierre de Kerguisec figure parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, rassemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, prince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège un temps Nantes (LOBINEAU, *op. cit.*, p. 765 ; BOUVET, GALLICE, art. cité. P. 79). Le 21 août 1487, Pierre de Kerguisec figure parmi les nobles du pays guérandais, qui ont suivi le sire de Rieux dans sa révolte et sont visés par une enquête au sujet de « plusieurs cas, crimes, delitz de leze majesté, ingratitude, rebellion, desobeissance [...] pour avoir tenu et suyvy le party des François qui, nagueres, sont entrez en nostre païs et duché a port et puissance d'armes » (*ibid.*, B 10 f° 249-250, acte scellé le 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73). Le 15 novembre, il est gracié (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, f° 41 v° ; MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 576). Toutefois, le 18 novembre 1487, le don de ses biens (et d'autres Guérandais) est confirmé à Éon Sauvage, seigneur du Plessis-Guerry, en dépit des « remissions, grâce ou pardon » accordés par le duc (Loire-Atlantique, B 11, f° 40 v°, là encore l'acte a tardé à être enregistré puisqu'il est daté du 30 mai 1487). Le 23 novembre 1487, Jacques de Mozar, homme d'arme de la garde du duc reçoit les biens meubles et les héritages de Pierre de Kerguisec ainsi que ceux de Guillaume de Kercabus, et de Jean Champion qui avaient pris le « parti des Français » (*ibid.*, B 11, f° 45, daté du 4 novembre ; GALLICE, *Guérande...*, p. 72-73). Lors du siège de Guérande de mai 1489, Pierre de Montauban, Jean de L'Espinais et des troupes loyalistes sont assiégées par les partisans de Jean de Rieux. Guérande reste aux mains des loyalistes qui font des prisonniers dont certains furent traités « comme ils le méritoient, entr'autres Pierre de Kerguezec [lire Kerguisec], Jean Perceval, Jean L'Évêque » condamnés à mort et décapités (LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 800 ; GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p.79 ; *ID.*, « Anne... »).

Le décès de Pierre est acté par la présentation d'un minu, en 1492, pour les biens tenus de la seigneurie de Donges par Guillaume de Sécillon, seigneur du Bois-Chabot en Bouguenais (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 386, pour 1505, Guillaume de Sécillon est cité à propos d'une rente de 19 livres 10 sous 9 deniers 8 setiers de seigle sur le village de Bois-Chabot en Bouguenais qu'il constitue auprès du couvent carmélite des Couëts), et Jeanne de Kerguisec son épouse (Arch. dép. Morbihan, E 55, f° 88). Elle est la fille et héritière de Pierre de Kerguisec (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1483, f° 108 et 110). Cette alliance fait donc

passer la seigneurie de Kerfur aux Sécillon. Peu auparavant, le 24 février 1491 (n. st.), un contrat d'« atournace de certaines parcelle » avait été passé entre Éon du Dreseuc, seigneur de Lesnerac et « escuyer » et Guillaume Sécillon, seigneur de Bois-Chabot (*ibid.*, E 1228/1, f° 23 v°-24 ; GALLICE, « Inventaires ... », p. 36 et site « Archives remarquables »).

Toutefois Rosmordec (*op. cit.*, p. 546) indique que Pierre de Sécillon passe le 23 septembre 1464, un contrat de mariage avec Matheline Thebaut et que, devenu veuf et en garde de ses enfants, le 23 mars 1468, il passe un accord avec Éon du Dreseuc à propos du droit de ses enfants (*id.*, *ibid.*, p. 546). Ces dates sont problématiques par rapport à la documentation locale.

Guillaume de Sécillon se retrouve le 27 juillet 1501 : qualifié de seigneur de Kerfur, il est tuteur de Jean du Dreseuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1228/1, f° 25 v° ; GALLICE, « Inventaires. ... », p.37 et site « Archives remarquables »). C'est sans doute Guillaume de Sécillon qui le 29 novembre 1508, obtient évocation à la cour de Nantes d'une affaire pendante devant la cour ecclésiastique de Nantes qui l'oppose à Marie de Sécillon à propos de la vente de 55 sous de rente par Marie à Guillaume (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 17, f° 175 ; et encore le 17 septembre 1522, *ibid.*, B 27, f° 189 v°)

De Guillaume de Sécillon et Jeanne de Kerguisec est issu Roland qui épouse Jeanne Briend. Ils meurent, à une date inconnue, en laissant deux filles mineures, Anne et Jeanne, dont la tutelle est attribuée à Jeanne de Kerguisec. En effet, le 21 octobre 1532, qualifiée de dame de Kerfur, elle est tutrice d'Anne et Jeanne de Sécillon, filles de Roland de Sécillon et de Jeanne Briend dans le minu qui fait suite au décès de Guillaume Briend, père de Jeanne dont elle est l'une de ses héritières (*ibid.*, B 1480). Jeanne de Kerguisec est encore mentionnée à ce titre, les : 27 novembre 1532 lors d'un procès avec Michel de La touche à propos d'une donation (*ibid.*, B 34, f° 232,) ; 9 avril 1533, droit de faire appel est accordé au procureur de Guérande contre une sentence de la cour de cette ville donnée contre lui et en faveur des héritiers Guillaume Briend (*ibid.*, B 35, f° 80 v°) ; 9 mars 1534 (.st.), dans le minu présenté par Suzanne de Bourbon, pour la vicomté de Donges pour des biens tenus à foi, hommage et rachat (*ibid.*, E 444, f° 97) v°). Les 15 et 16 mai 1534, lors de la contre, Jeanne de « Keyguisec » est enregistrée parmi « les faisans ung archier », absente ; elle est représentée par Robert Bail (transcription, f° 5 et site « Archives remarquables »). Elle se retrouve, le 2 juin 1536, qualifiée de dame de Kerfur (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1452) et le 2 juin 1540, elle rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 191).

Autres Kerguisec. Le 22 décembre 1535, Jean de Kerguisec le jeune obtient évocation à Vannes contre le receveur de Rhuys (*ibid.*, B 37, f° 186). Sans doute s'agit-il du fils de Michelle de Trelan (Arch. dép. Morbihan, 93 J 605), représentant de la branche morbihannaise des Kerguisec.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Guérande, château de Kerfur, carte postale ancienne

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Kerguisec (Kerguizec) », *Société des Amis de Guérande*, *Archives partagées*, *Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024